



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU VINGT ET UN AOÛT DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-091

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **9**

Pouvoir : **1**

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **13 août 2025**

Date d'affichage : **22 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un août à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Gabrielle FOLACCI, Pierre POLI.

Absents représentés : Jean-Baptiste GIFFON (ND LIVRELLI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1/2025 – BUDGET ANNEXE SPIC U PIANU D'ESE

Le Président informe le conseil communautaire que dans la perspective de la réouverture au public des installations de la station de ski d'Ese, il est envisagé de réaliser quelques travaux d'investissement divers imprévus au BP 2025. Il propose donc de procéder par DM à la création d'une nouvelle opération (2503) de travaux divers sur les bâtiments à hauteur de 20 000 € TTC.

Cette dépense sera financée par la réduction de certains postes de fonctionnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 604	Achats d'études, prestations de services, équipement		8 000,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	20 000,00	
011 / 6132	Locations immobilières		12 000,00
21 / 2131 / 2503	Bâtiments	20 000,00	
Total		40 000,00	20 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	20 000,00	
Total		20 000,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2025

Publication : 22/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:

www.telerecours.fr